AIDE À LA RÉDACTION DU DOSSIER D’ÉVALUATION EXTERNE D’UNE FORMATION RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER À SES DIPLÔMÉS

**CAMPAGNE D’ÉVALUATION 2018-2019**

VAGUE E

Le dossier décrit une formation existante de l’offre de formation actuelle organisée par un établissement d’enseignement supérieur relevant du Ministère de la Culture et conférant le grade de master à ses diplômés. Un dossier sera rempli pour chaque diplôme (ou option pour le Diplôme national supérieur d’expression plastique - DNSEP) à l’issue de la formation.

La rédaction du dossier est réalisée sous la responsabilité du directeur de l’établissement. Le dossier est déposé par l’établissement en utilisant l’intitulé de la formation indiqué dans l’habilitation de la formation. Il doit avoir été validé par les conseils compétents de toutes les parties prenantes. **Il est déposé au plus tard le 20 septembre 2018**.

Ce dossier résulte d’une synthèse au niveau du diplôme (ou de l’option pour le DNSEP) de **l’autoévaluation bilan/perspectives** de la formation réalisée par l’établissement. Ainsi un « dossier formation » ne contient pas de parties internes différenciées pour les parcours et/ou mentions ; l’autoévaluation fournie doit condenser, au seul niveau du diplôme (ou de l’option pour le DNSEP), les éventuelles autoévaluations à un grain plus fin réalisées dans l’établissement.

Le dossier se compose de quatre parties :

1. D’une présentation / synthèse de l’autoévaluation de la formation (environ 15/20 pages), s’appuyant sur les quatre grands domaines d’évaluation externe utilisés (on se réfèrera ici au « Référentiel Hcéres pour l’évaluation externe d’une formation » Vague E), assortie des perspectives d’amélioration et d’évolution de la formation.
2. De tableaux récapitulatifs des données caractéristiques de la formation.
3. D’annexes complétant la présentation et fournissant des éléments de preuves : l’organigramme de l’offre de formation, la liste des conventions de toute nature passées par l’établissement au niveau national et international (hors conventions de stages), accompagnée de la copie des conventions les plus significatives, l’inscription Erasmus et autres réseaux, le livret de l'étudiant de l'année scolaire en cours, les *curriculum vitae* anonymisés des enseignants composant l'équipe pédagogique de la formation évaluée incluant le descriptif de leurs productions personnelles, la liste des productions éditoriales de l'école susceptibles d'éclairer son activité (revues, catalogues, éditions d'actes de colloques, présentation des travaux des diplômés)…
4. De la fiche de la formation pour le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et du supplément au diplôme de la formation.

En parallèle au dépôt du dossier d’évaluation sur la plateforme PELICAN, l'établissement fera parvenir, pour chaque dossier, en format papier, une sélection de productions éditoriales en lien étroit avec le travail des étudiants (en double exemplaire, trois ouvrages différents au maximum par formation, ces ouvrages ne seront pas restitués aux écoles, et, au-delà de trois exemplaires, les ouvrages ne seront pas distribués aux experts). Documents à adresser au Hcéres – Département d’évaluation des formations 2, rue Albert Einstein - 75013 Paris.

Rappel des domaines de l’Évaluation externe

Pour le détail de ces domaines, on se référera au « Référentiel Hcéres d’évaluation externe d’une formation » Vague E. Ces critères sont à considérer de manière plus ou moins importante selon le type de la formation. Le rédacteur du dossier adaptera les références et critères du référentiel en s’appuyant sur les spécificités de la formation.

1. **Finalité de la formation**

Cette partie décrit et analyse les objectifs scientifiques et professionnels, les débouchés et les poursuites d’études.

1. **Positionnement de la formation**

Cette partie décrit et analyse le positionnement dans un espace local, régional, national ou international selon les cas, l’articulation entre la formation et la recherche, les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels, les partenariats avec des établissements d’enseignement supérieur étrangers.

1. **Organisation pédagogique de la formation**

Cette partie décrit et analyse la structure de la formation, la cohérence avec le cadre national des formations, la présence de projets et stages, les compétences additionnelles apportées, l’utilisation du numérique et les autres innovations pédagogiques, l’aide à la réussite, la dimension internationale, l’utilisation de la validation d’acquis totale ou partielle.

1. **Pilotage de la formation**

Cette partie décrit et analyse l’équipe pédagogique, les modalités de pilotage et la participation des étudiants, l’évaluation des connaissances, le suivi de l’acquisition de compétences, les effectifs, le devenir des diplômés et la qualité de l’insertion, la démarche qualité.

DonnÉes caractÉristiques de la formation

Les tableaux suivants sont à fournir dans le dossier (au format le plus approprié pour la formation).

*Pour tous ces tableaux, si plusieurs parcours/mentions existent dans la formation, on pourra fournir plusieurs tableaux, par exemple un pour le tronc commun, les autres pour les parcours/mentions.*

1. **Un tableau des unités d’enseignement**

Ce tableau listera toutes les unités d’enseignement de la formation en l’année universitaire 2017-2018.

Pour chaque UE on indiquera : l’intitulé, le parcours ou tronc commun, la discipline ou compétence concernée, la modalité (C, TD, TP, …), le semestre, le volume horaire en présentiel, le coefficient et les crédits européens (ECTS) associés.

1. **Un tableau de l’équipe pédagogique**

Pour ce tableau, on prendra comme modèle le tableau (1) ci-dessous. On veillera à mettre en remarque toute information permettant de comprendre les données citées.

1. **Un tableau des effectifs sur la dernière période.**

Pour ce tableau, on prendra comme modèle le tableau (2) ci-dessous. On veillera à mettre en remarque toute information permettant de comprendre l’évolution des flux.

1. **Un tableau de l’insertion professionnelle et de la poursuite d’études pour la dernière période.**

Pour les cinq dernières années universitaires de fonctionnement de la formation, on indiquera le nombre de diplômés ayant poursuivi leurs études (ainsi que l’établissement et le type de poursuite d’études), le nombre de diplômés s’étant insérés dans la vie professionnelle et le type d’insertion, le nombre de diplômés en recherche d’emploi, la date de réalisation de l’enquête et le nombre de répondants à l’enquête.

Tableau (1) de l’Équipe pÉdagogique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | 4ème année | 5ème année |
| Nombre d’enseignants permanents de l’établissement intervenant dans la formation. issus du milieu professionnel. issus du milieu académique (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, etc.) |  |  |
| Nombre d’intervenants extérieurs dans la formation. issus du milieu professionnel. issus du milieu académique (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, etc.) |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement en présentiel par étudiant (hors stage et projet tuteuré)  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement pratique en présentiel par étudiant |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement théorique en présentiel par étudiant |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement de préparation à la vie professionnelle, en présentiel par étudiant |  |  |

Tableau (2) des effectifs sur la derniÈre pÉriode

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2014-2015 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 |
| Nombre d’inscrits pédagogiques[[1]](#footnote-1) en 1ère année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 2ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 3ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 3ème année ayant validé leur diplôme |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année effectuant une 4ème année dans la même école |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année effectuant une 4ème année dans un autre établissement |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année ayant abandonné leurs études |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 4ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques de cette 4ème année admis en 5ème année même partiellement |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 5ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 5ème année ayant validé leur diplôme |  |  |  |  |  |

1. *Un inscrit pédagogique est un étudiant qui, au-delà d’une inscription administrative, est inscrit dans un module pédagogique d’une année de la formation. Il est alors considéré ici comme inscrit pédagogique de cette année de formation.* [↑](#footnote-ref-1)